



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dons d'organes

Question écrite n° 48904

Texte de la question

M. Patrick Devedjian appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les graves difficultés auxquelles doivent faire face les personnes dont l'état de santé nécessite un don de moelle osseuse. Bien que notre pays dispose d'environ 10 000 donneurs potentiels répertoriés par les centres de transfusion, ceux-ci ne peuvent être inscrits au fichier national de donneurs. En conséquence, les équipes médicales ne peuvent faire appel à eux, ce qui rend vaine la démarche de ces volontaires. En effet, avant de procéder à toute inscription sur ce fichier, il est nécessaire de procéder à une analyse sanguine afin de déterminer les caractéristiques de la moelle osseuse du donneur. Cet examen réalisé par les centres de transfusion sanguine est à leur charge et il coûte cher (480 F). Les centres procèdent donc chaque année à un nombre limité d'analyses faute de financement. C'est pourquoi, il est urgent qu'un mode de financement de ces frais de laboratoire soit mis en place. Il lui demande alors quelles mesures il envisage de prendre afin de permettre que l'offre réelle de don de moelle osseuse puisse être enregistrée dans le fichier de donneurs français.

Données clés

Auteur : [M. Devedjian Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48904

Rubrique : Organes humains

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1040